



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 75, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 9 mars 2020 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, secrétaire- trésorière, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

38-03-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

39-03-20

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tels que rédigés, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 février 2020 et de la séance extraordinaire du 12 février 2020.

RÉPONSES À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS

Lors d'une séance du conseil antérieure M. Mercier, nous a demandé s'il était possible d'abattre les arbres le long de la route des Vingt-Huit considérant que ceux-ci causent, la plupart du temps, les pannes de courant lorsqu'il y a de forts vents.

La Municipalité a procédé à l'analyse du dossier et a communiqué avec les propriétaires du lot ciblé. Les propriétaires du lot nous ont répondu qu'ils prévoient abattre les arbres. De plus, la Municipalité a fait une requête à Hydro-Québec afin que ceux-ci effectuent un travail préventif à l'abord de la route.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)
Début : ____ h ____ – ____ h ____

Personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :

www.sca.quebec

40-03-20

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 29 février 2020 au montant 78 144.81 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de février au montant de 89 467.04 \$.

*** Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 29 février 2020 et des cartes de crédit. ***

41-03-20

TRANSMISSION À LA MRC DE PORTNEUF DE LA LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT l'état produit par la directrice générale, secrétaire-trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2019 et antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, secrétaire-trésorière Mme July Bédard, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

QUE le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire, en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

42-03-20

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 248-20

Avis de motion est donné par le conseiller au siège # 5, M. Steeve Paquet, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il sera présenté pour adoption le Règlement numéro 248-20 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin de créer une nouvelle zone résidentielle de villégiature Rv-7 dans le secteur du lac Simon.

43-03-20

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 248-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDENITIELLE DE VILLÉGIATURE RV-7 DANS LE SECTEUR DU LAC SIMON

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 186-14 est entré en vigueur le 21 mai 2015 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande de modification au règlement de zonage provenant des propriétaires des lots numéros 5 444 595 et 4 910 050 afin que les chalets locatifs soient autorisés dans leur secteur;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs souhaitent qu'une nouvelle zone résidentielle de villégiature, comprenant six lots, soit créée à même une partie de la zone résidentielle de villégiature Rv-2 et qu'ils ont obtenu les approbations signées de tous les propriétaires des lots visés;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés visées par la demande sont localisées dans un secteur isolé et qu'aucune construction n'est actuellement érigée sur les terrains voisins;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil adoptent le premier projet de Règlement numéro 248-20 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin de créer une nouvelle zone résidentielle de villégiature Rv-7 dans le secteur du lac Simon.

44-03-20

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie, réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie, réalisé sur son territoire municipal pour l'an 2 (2019), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

45-03-20

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA COMPAGNIE ALAIN M&M. LTEE POUR UNE PARTIE DES TRAVAUX DANS LA MAISON DE LA CULTURE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont octroyé un contrat à la compagnie Alain M& M. Ltee, résolutions numéro 164-08-19 et 179-09-19, pour les travaux dans la Maison de la culture Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE 70 % des travaux sont effectués et ont été approuvés par l'architecte et la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le versement au montant de 21 350 \$ plus les taxes applicables tel que prévu au budget d'immobilisation;

QUE la différence, sera libérée, suite à la finalisation des travaux et à l'approbation de l'architecte ainsi que de la Municipalité.

46-03-20

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION JACQUES DUBOIS & FILS INC. POUR UNE PARTIE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET D'ISOLATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont octroyé un contrat à la compagnie Construction Jacques Dubois & Fils Inc., résolution numéro 36-02-20, pour des travaux de démolition et d'isolation du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sonia Batres, architecte responsable du projet a approuvée la demande de paiement #1;

IL EST PROPOSÉ PAR MME MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le versement au montant de 46 709 \$ plus les taxes applicables, référence factures numéro 1677 et 1678, tel que prévu au budget d'immobilisation.

47-03-20

AUTORISATION DE PASSAGE ET D'UTILISATION D'UN DRONE POUR LE 1000KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage de la part du Grand défi Pierre Lavoie 2020, concernant un parcours de vélo de 1000 km à travers la région de Québec qui aura lieu le 18-19-20-21 juin 2020 afin de pouvoir traverser notre municipalité et d'utiliser un drone pour capter des images lors de leur traversée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLREC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne donne l'autorisation au Grand défi Pierre Lavoie de traverser la municipalité et d'utiliser un drone, lors du parcours de 1000 km à travers le Québec qui aura lieu le 18-19-20-21 juin 2020. La Municipalité les autorise à utiliser le centre communautaire, situé au 80, rue Principale, comme endroit de repos et d'y effectuer une pause.

48-03-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION ROUTE SAINT-VINCENT

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association route Saint-Vincent pour le déneigement et l'entretien de la route privée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences suivantes :

- L'association doit détenir un numéro d'enregistrement NEQ valide;
- Remettre des copies de factures rattachées à l'entretien annuel des chemins du secteur visé;
- Déposer une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains indiquant que la ou les voies privées sont ouvertes au public par tolérance, et ce jusqu'à désistement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil accordent la subvention 2020 au montant de 4 147.60 \$, à l'Association Route Saint-Vincent puisqu'à l'analyse du dossier, les conditions sont respectées.

49-03-20

DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS AGRIESPRIT

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer et déposer une demande de subvention dans le cadre du programme « Fonds AgriEsprit » pour l'aménagement d'une garderie dans le centre communautaire.

50-03-20

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses

organismes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises - à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

51-03-20

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'aucune politique concernant les remboursements des cours offerts à l'extérieur de la Municipalité n'existe;

CONSIDÉRANT QU'afin d'avoir une ligne directrice pour les employés de l'administration, une politique de remboursement de loisirs a été élaborée;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie de la dite politique dans les délais requis, M. Francoeur est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique de remboursement des loisirs de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

52-03-20

APPUI POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE ALIMENTAIRE AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne ont à cœur le développement de la municipalité et que l'une de leurs principales missions est d'offrir de plus en plus, des services de proximité à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'un comité provisoire de citoyens a été créé dans le but d'élaborer un projet pour la mise en place d'une station-service, dépanneur et service de restauration au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la mission de ce projet est de favoriser et soutenir la croissance de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, en créant une entreprise qui perdurera dans le temps et qui assurera un service pour les citoyens mais aussi pour les utilisateurs de la route entre Saint-Raymond et Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT QU'afin que ce projet ait lieu, le comité a besoin d'appui de la part de différents partenaires et du financement nécessaire pour la mise en place de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de Sainte-Christine-d'Auvergne appuient le projet d'implantation d'une coopérative alimentaire au sein de la municipalité;

QUE afin d'assurer la pérennité du projet, la Municipalité, participera financièrement pour la mise en place de la coopérative et, si nécessaire, pour son fonctionnement.

53-03-20

DONS MARS 2020

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne versent les dons suivants :

- 100 \$ à l'Association des proches aidants de la Capital-Nationale;
- 100 \$ au Centre de Femmes de Portneuf dans le cadre de l'activité de la Journée internationale des droits des femmes dans Portneuf;
- 35 \$ à la Commission scolaire de Portneuf pour la réalisation de l'album des finissants 2019-2020 de l'école secondaire Louis-Jobin, considérant que nous avons 2 étudiants de la Municipalité qui sont finissant en 2020.

POINTS D'INFORMATION

- **MRC de Portneuf**
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de la voirie**
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité Incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
M^{me} Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du 125^e anniversaire de la Municipalité**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des aînés et famille**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :
www.sca.quebec

AUTRES AFFAIRES :

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)
Début : __ h __ Fin : __ h ____

Personne se sont prévalués de leur droit à ce moment :

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette
séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :
www.sca.quebec

54-03-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 08 par Mme Linda Morin.



Raymond Francoeur
Maire



July Bédard
Directrice générale, secrétaire-
trésorière